

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE** des membres de l'APLA,  
tenue le 17 juin 2017 à 9h30 au Camp Bruchési 50 - 365e Avenue à Saint-Hippolyte.

---

**Conseil d'administration – Personnes présentes :**

Johanne Gauthier, présidente	Patrick Émond, directeur
Hélène Savignac, 1 <sup>re</sup> vice-présidente	Georges Raymond, directeur
Jean-François Gareau, 2 <sup>e</sup> vice-président	Sylvain Allaire, directeur
Yoland Coutu, conseiller juridique	Érika Roy, directrice
Yvan Gingras, secrétaire-trésorier et communications	Christine Roy, adjointe administrative
Jean Trudel, directeur	Johanne Thibaudeau, adjointe administrative

**IL Y A QUORUM**

Nombre de membres présents : Environ ±75 membres    Nombre d'invités : 7 personnes

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Joanne Gauthier, présidente déclare l'ouverture à 9h32. Elle souhaite la bienvenue à toute l'assistance et présente les membres du conseil d'administration.

**Présentation des invités**

Mme Gauthier souligne la présence de M. Bruno Allard, conseiller municipal environnement, Mme Marie-Claude Mailly et M. Éric Dumoulin du lac Fournelle, Mme Diane Poirier et M. Jacques L'Écuyer du lac en Cœur.

MM. Bruno Laroche, maire de Saint-Hippolyte, et l'agent Richard Lebel de la patrouille nautique de la S.Q. sont arrivés un peu plus tard ; ils ont été présentés à l'assemblée.

**2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame Gauthier fait la lecture de l'avis de convocation.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue - Présentation des directeurs
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2016
5. Adoption du bilan financier se terminant le 31 mars 2017
6. Mot de la présidente - Rapport d'activités 2016 – 2017
7. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration
8. Plantes aquatiques : Inventaire, herbier et recommandations
9. Élection des Directeurs
10. Mot du Maire
11. Préoccupations des membres - Période de questions
12. Varia
13. Levée de l'assemblée annuelle

#### **4. ADOPTION ET ORDRE DU JOUR (suite)**

Modification de l'ordre du jour : les points 7 et 8 sont interchangeables.

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour et sera discuté dans les préoccupations des membres et varia.

Il s'agit de:

- Course de voiliers par Bruno Allard

L'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié.

**Proposé par** Jean Allard

**Appuyé par** Catherine Roy

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 JUIN 2016**

**Proposé par** Bruno Allard

**Appuyé par** Bernard Toupin

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

#### **6. ADOPTION DU BILAN FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2016**

##### **Résumé**

- Cotisations abolies en 2016

Les dons des membres ont permis d'amasser 25 000\$.

Yvan Gingras a remercié ceux-ci chaleureusement de leur soutien.

- Subvention municipale de 16 000\$ en 2016.

- Surplus de l'avoir net de 30 863\$.

Ces fonds seront utilisés pour des projets mis en attente, et permettront de s'harmoniser avec les résolutions de la municipalité.

##### **Actions**

L'APLA renouvelle sa demande de subvention auprès de la municipalité afin d'assurer la continuité des interventions liées à la protection du lac de l'Achigan.

##### **Question**

Monsieur Bernard Toupin demande si les dépenses seront aussi basses l'an prochain.

**Réponse de Johanne Gauthier** : Nous sommes choyés d'avoir reçu un don important. De nombreuses heures en bénévolat ont permis de diminuer les dépenses.

Georges Raymond invite les gens présents à faire des dons au Camp Bruchési pour les soutenir. Le Camp Bruchési a subi plusieurs contrecoups ces derniers mois et leurs équipes ont travaillé fort pour préparer le lieu de notre assemblée.

-----  
Deux directeurs, soit Hélène Savignac et Jean-François Gareau ont vérifié les états financiers ; ils confirment que les états financiers sont transparents.

**Proposé par** Richard Lemay

**Appuyé par** Peter Gold

**Adopté à l'unanimité**

## **7. MOT DE LA PRÉSIDENTE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 - 2017**

### **Implication**

Mme Johanne Gauthier remercie les directeurs pour leur engagement, leur générosité et leur esprit d'équipe. Depuis toujours, l'APLA est un partenaire proactif pour la municipalité. Ainsi, nos réflexions appuyées par des études scientifiques et des témoignages de spécialistes au fil des ans ont permis aux gestionnaires municipaux et aux citoyens de prendre des décisions éclairées.

Dès 2012, l'APLA a mis en application les recommandations du plan directeur du lac de l'Achigan. Beaucoup de projets ont été accomplis grâce à notre partenariat avec la Municipalité. L'élaboration de l'inventaire et la caractérisation des plantes aquatiques présentes sur le littoral du lac de l'Achigan, ont mis en lumière l'apparition récente de nouveaux phénomènes mettant en péril la qualité de l'eau du lac pour lesquels nous devons agir.

Mais nous voilà à la croisée des chemins, à savoir qui fait quoi entre l'APLA et la Municipalité ou en partenariat? L'objectif premier de l'APLA a toujours été, depuis plus de 50 ans, la protection de l'environnement du lac de l'Achigan et du même coup, la protection du bien-être de ses membres et de ses résidents. L'APLA ne peut pas se substituer à la Municipalité pour la mise en place des programmes ou des règlements qui sont de sa responsabilité... Elle ne peut que conscientiser les résidents et les plaisanciers sur l'importance de comportements de civisme et du respect de l'environnement.

### **Myriophylle à épi**

Une des observations découlant de la recherche effectuée par Monsieur Émond, confirme une présence non négligeable de myriophylle à épi. La présence de cette plante découle directement du niveau d'achalandage sur un cours d'eau. Plus la navigation est importante, plus les risques de propagation sont élevés.

Présentation d'une vidéo sur cette plante : <https://www.meteomedia.com/nouvelles/articles/cette-plante-peut-ruiner-la-valeur-dun-lac-/83235>.

### **Analyses d'eau**

Madame Christine Roy présente les résultats des analyses d'eau concernant les coliformes et fait savoir que la qualité d'eau pour la baignade est bonne avec une majorité de cote A et quelques cotes B.

Cependant, certains sites demeurent problématiques. Ils sont situés sur le ruisseau Morency et sur la Rivière Pashby.

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) : Poursuite des mesures de transparences et analyse d'eau (facteurs physico-chimiques) :

- La transparence de l'eau a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes.
- Le phosphore est resté bas, mais la chlorophylle a augmenté.
- Dans l'ensemble, le lac se situe dans la zone de transition oligomésotrophe avec une eau claire. Toutefois, le niveau de phosphore mesuré dans le milieu du lac est faible et ne reflète pas nécessairement la réalité. L'augmentation des populations de plantes aquatiques est un indicateur que le phosphore augmente puisqu'il contribue à leur croissance.

Plan d'action :

- Poursuivre les mesures de transparence + Mesure d'oxygène dissous (avec le CRE Laurentides).
- Reprise du suivi de la qualité de l'eau : Si le RSVL ne le prend pas en charge cet été, l'APLA le fera.
- Suivi des résultats d'analyses d'eau faite par la Municipalité.
- Reprise de l'échantillonnage de la rivière Pashby en juillet et août aux cinq (5) sites déterminés.

### **Suivis pour conformité des installations septiques**

Mme Hélène Savignac présente le rapport d'inspection de la municipalité. Peu de cas problématiques sont rapportés et ceux-ci sont suivis par la municipalité. Le programme d'inspection est poursuivi par la municipalité. M. Bruno Allard ajoute qu'un inspecteur supplémentaire sera engagé pour la poursuite du programme.

### **Gestion de l'accès et utilisation du lac**

- Patrouille nautique municipale : Assurée par une agence spécialisée avec des patrouilleurs accrédités pouvant donner des constats d'infraction.
- Rappel → Bouées limitation de vitesse : Acte criminel que de déplacer ou retirer une bouée de façon intentionnelle. Toute bouée de limitation de vitesse détachée doit être retournée au débarcadère municipal. Aussi, tout objet flottant trouvé sur le lac doit également être retourné au débarcadère municipal. Ex.: Quai, radeau, etc. \*\*\*La municipalité doit en être avisée.\*\*\*
- Rappel → Les pyjamas de flottaison pour bébé ne sont pas homologués par Transport Canada.
- Falaise Hale → Mandat reconduit à une agence de sécurité pour 2017.
- Johanne souligne le bon travail de M. Jean-François Gareau avec la municipalité (employés du débarcadère) dans ce dossier.

### **Participation active et membre sur plusieurs comités**

Mme Joanne Gauthier informe que l'APLA participe à plusieurs comités, organismes, table de concertation des lacs, CARA, CRE, RSVL, comité de vigilance de Sainte-Sophie, Conseil municipal, SQ ...

### **Règlement sur les quais**

M. Yoland Coutu explique les dispositions parallèles ajoutées au règlement entré en vigueur en 2015 :

- La largeur des passerelles établie à 1,5 mètre : meilleure sécurité pour la circulation avec des enfants.
- Mode d'implantation des quais : certaines dispositions nous apparaissent difficiles d'interprétation et à certains égards inutiles. Nos dernières observations sont encore à l'étude.

### **Eaux de ruissellement**

Mme Hélène Savignac explique qu'il y a eu une rencontre avec la municipalité de St-Donat pour connaître leur méthode de gestion des eaux de ruissellement. La CARA ainsi que Sylvain Vanier, directeur travaux publics, et Geneviève Simard, directrice environnement de St-Hyppolite ont également participé à la rencontre.

Nous attendons des nouvelles de la municipalité par rapport à l'offre de service de la CARA pour la réalisation du projet de caractérisation des tronçons de route du bassin versant du lac de l'Achigan à l'été 2017.

### **Pratique du wake surf**

- Promouvoir les bonnes pratiques et code d'éthique (Info-Lac), s'inscrit dans la mission de l'APLA puisque les réglementations actuelles permettent les activités de wake surf.
- Toutefois, la pratique de cette activité cause des dommages importants à l'environnement et suscite de nombreuses plaintes des citoyens.
- Proposition - Diminuer son impact → Créer, par règlement, 1 ou 2 zones exclusives à la pratique du wake surf. La ville d'Estérel applique cette réglementation, soit 2014-627, visant la protection des berges, des fonds marins, la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement.
- Notre recommandation est présentement à l'étude.

## **Pratique du wake surf (suite)**

- Sujet rediscuté en présence du maire.
- La loi de la marine marchande est désuète et ne correspond plus aux besoins actuels en matière de protection de l'environnement.

**Question :** Où sont ces zones ?

**Réponse :** Elles ne sont pas encore définies.

Ce serait les zones les plus profondes et les plus éloignées des berges.

À l'étude avec la municipalité.

Commentaire de Monsieur Liboiron : Propose des installations de wake qui font des vagues virtuelles avec des câbles permanentes qui éviteraient le passage des bateaux partout sur le lac.

## **Site web**

M. Jean Trudel, directeur des communications, est nouveau au conseil.

Son cheval de bataille est le bruit sur le lac.

Sa déclaration est chaudement applaudie par les membres.

- Remettre le site en ordre, Facebook : Géolocalisation.
- 2 types de comportements nuisibles : Intentionnel et non-intentionnel (manque de connaissance) → Il veut cibler les nouveaux arrivants, conscientiser les gens.
- La politique de l'APLA : Rencontrer d'abord les gens pour les informer avant d'aller vers la coercition.
- Propose de photographier les gens pour les identifier afin de les rencontrer pour les informer du code d'éthique et des bonnes pratiques avant d'y aller avec les sanctions.

## **Sensibilisation**

Mme Érika Roy parle du projet de capsules vidéo de sensibilisation et de vulgarisation sur un ton ludique pour joindre le plus de gens possible et favoriser l'engagement citoyen. Quatre 4 sujets sont prévus :

- Plantes aquatiques
- Renouée japonaise
- Bonnes pratiques
- Eaux de ruissellement

## **Priorités 2017-2018**

- Harmoniser nos actions / projets avec la municipalité afin de ne pas doubler le travail amorcé.
- Suivi de la qualité de l'eau
- Eaux de ruissellement → Projet pilote phase 2 : Suivi de la réalisation du projet de caractérisation des tronçons de route du bassin du lac de l'Achigan ;
- Renouée japonaise : Installation d'affichettes, rencontre des résidents aux prises avec cette plante ;
- Plantes aquatiques : Suivi des recommandations de Patrick Émond;
- Zones restrictives pour la pratique du wake surf
- Nouvelle réglementation sur les quais → Bonification
- Caractérisation de la bande riveraine
- Participation active à la Coalition navigation

## 8. PLANTES AQUATIQUES

Pour répondre à une demande des membres depuis plusieurs années, l'APLA a mandaté M. Patrick Émond, technicien en horticulture et professeur titulaire à l'école des métiers de l'horticulture de Montréal, pour réaliser l'inventaire des plantes aquatiques du lac de l'Achigan à l'été 2016 et énoncer des recommandations pour limiter leur propagation. Patrick explique que les plantes aquatiques sont un indice de la santé du lac. À mesure que le travail progressait, Patrick Émond a observé des phénomènes inquiétants lesquels, sans cette étude approfondie, seraient passés inaperçus.

### Eutrophisation

L'augmentation de la quantité de plantes aquatiques est un signe d'eutrophisation du lac. L'eutrophisation est le phénomène naturel menant au vieillissement d'un lac qui se passe généralement sur plusieurs centaines d'années. Toutefois, l'activité humaine accélère ce phénomène de façon rapide. Les causes principales sont :

- Installations septiques : contrôlées à 99% grâce aux actions conjointes de l'APLA et de la municipalité.
- Détergents avec phosphore : Éviter les savons avec phosphore, surtout pour le lave-vaisselle.
- Fertilisants domestiques, incluant les engrais naturels et le compost : 0 fertilisant autour d'un lac!
- Agriculture : n'est pas un facteur dans le bassin immédiat du lac de l'Achigan;
- **Déboisement** : Un des facteurs les plus problématiques au lac est le déboisement des terrains. Cette action occasionne des changements au niveau du sol et l'élagage ainsi excessif tue les arbres.
- **Érosion** : C'est le facteur le plus aggravant au lac de l'Achigan. Très gros dossier sur lequel il faut travailler. Les apports de sédiments par les eaux de ruissellement s'accumulent dans le fond du lac et favorisent la croissance des plantes aquatiques :
  - Conserver la bande riveraine intacte : elle agit comme filtre et retient les particules;
  - Aménager les terrains afin que l'eau y soit absorbée avant de se rendre au lac (ex. : aménagement de contrepente)
- Ennoisement des terres : Les inondations ramassent des débris lesquels seront ensuite décomposés dans l'eau : processus qui libère des éléments nutritifs, diminue le taux d'oxygène et favorise la croissance des plantes aquatiques.
- **Impact des vagues de wake surf** : Ce facteur est non mentionné dans le rapport puisqu'il n'est pas appuyé de façon scientifique. Cependant, l'apparition dans le littoral d'une lame de boue de 40 à 50 cm laquelle apparaît avec l'activité des bateaux et par la suite disparaît, suggère un impact négatif de cette activité.

### Impact de l'arrachage des plantes aquatiques :

Les plantes aquatiques ont plusieurs rôles bénéfiques pour le lac :

- Filtrer les particules en suspension;
- Capter les éléments nutritifs présents dans l'eau et les sédiments : permet de réduire l'incidence d'éclosion de fleur d'eau d'algues bleues;
- Stabiliser les sédiments du littoral;
- Réduire l'érosion des rives;
- Fournir un habitat et de la nourriture pour différentes espèces fauniques.

Les facteurs d'eutrophisation contribuent à l'augmentation des plantes aquatiques dans le lac. Elles peuvent donc pousser en grande quantité au point d'être nuisibles. C'est parce que les conditions sont devenues plus favorables aux plantes aquatiques que leur nombre a augmenté et que de nouvelles venues, comme la Brasénie de Schreber, se sont installées. **Il faut voir le problème sous un autre angle : ce n'est pas la plante qui est le problème, c'est la plante qui peut indiquer qu'il y a un problème!**

## **Impact de l'arrachage des plantes aquatiques** (suite)

*L'arrachage des plantes ne règle pas le problème et peut même l'aggraver. Il faut travailler sur les principales causes de l'eutrophisation pour limiter et réduire la quantité de plantes aquatiques de façon durable.*

**Question Hélène Savignac :** Quel échéancier est envisageable pour l'eutrophisation du lac?

**Réponse Patrick Émond :** Il ne peut pas le dire, mais il y a eu des changements majeurs en 2 ans. Il voit un problème à court terme : 10 ans pour une grande dégradation.

Le lac de l'Achigan est unique : 71% du phosphore vient des milieux humides et des forêts ce qui veut dire que les bandes riveraines sont importantes comme barrières. Elles devraient être composées d'arbres ou d'arbuste, pas seulement de petites plantes et de gazon qu'on laisse pousser pour être réellement efficaces.

Cette constatation démontre que nos actions doivent être spécifiques au lac de l'Achigan. Des actions générales pour tous les lacs de St-Hippolyte ne nous sont pas nécessairement adaptées. Il faut changer les pratiques et impliquer les autres couronnes dans le reboisement et les aménagements pour contrôler l'érosion. Il faut dénoncer le déboisement et le remplissage sans végétalisation dans toutes les couronnes, même les plus éloignées.

### **Myriophylle à épis :**

Problématique, parce que :

- Plante exotique envahissante;
- Le fait d'être fauchée par les bateaux la multiplie : se bouture facilement (fragments coupés)
- Consomme de l'oxygène en se décomposant;

Dans son milieu naturel, c'est une plante colonisatrice d'une durée de vie de 10 ans. Mais, le fait que les bateaux la taillent, cela fait comme si nous la cultivions.

Le potamot (indigène) pousse aussi avec le myriophylle à épis; il est moins invasif et ne se multiplie pas ou moins quand il est coupé.

Idée : Envoyer des plongeurs pour déraciner le myriophylle. Nous ne devrions plus naviguer sur les colonies pendant 10 ans pour l'éliminer. Patrick invite les gens à éviter ces zones ou, à tout le moins, de passer doucement pour ne pas la couper.

Vidéo de Météomédia sur l'impact négatif du myriophylle à épis sur la valeur des propriétés riveraines : <https://www.meteomedia.com/nouvelles/articles/cette-plante-peut-ruiner-la-valeur-dun-lac-/83235>

### **Solutions pour un meilleur avenir durable :**

- Éviter l'arrachage et la coupe des plantes sur la rive et le littoral  
→ Détruit un écosystème permettant la réduction du phosphore et de l'azote dans l'eau.
- Retirer les fragments flottants de plantes aquatiques pour éviter leur propagation.
- Limiter les apports d'éléments nutritifs (voir facteurs d'eutrophisation).
- Poursuivre le nettoyage des équipements récréatifs, embarcations et remorques sur lesquels des débris de plantes pourraient se coller et être transportés.
- Poursuivre la végétalisation de la bande riveraine, particulièrement par l'utilisation d'arbustes (plus de racines) et augmentation de la largeur de 10 à 15 mètres.
- Faire un inventaire régulier de la densité des plantes aquatiques pour suivre l'évolution des herbiers dans le temps ainsi que vérifier l'apparition d'espèces exotiques.
- Marais filtrants : Filtre les eaux de ruissellement et empêche les sédiments de se rendre au lac.

- Îlots flottants : structure flottante sur l'eau dans laquelle sont cultivées des plantes.
  - Les racines captent les éléments nutritifs (phosphore, azote) contenus dans l'eau du lac.
  - Ombragent l'eau du lac : Diminution de la température et blocage de la lumière nécessaire à la croissance des plantes aquatiques.
  - Les îlots sont installés au printemps et retirés à l'automne.
- Couper le feuillage des plantes aquatiques et le retirer du lac pour empêcher le processus de décomposition dans le fond du lac.

Municipalité de St-Hippolyte : Une présentation du rapport leur a été faite. Monsieur le maire démontre une bonne ouverture d'esprit, mais c'est le temps d'agir.

### **Renouée japonaise :**

Beaucoup de gens qui ont agi. Poursuite de la sensibilisation (affichettes, lettre, rencontre) auprès des gens pour les inciter à la couper et laisser les tiges sur place et ne pas la transplanter.

### **Période de questions :**

Q. : M. Claude Chartrand : Que pensez-vous des compresseurs pour injecter de l'oxygène comme au lac Memphrémagog ?

R. : Patrick : Il le voit plus comme une béquille, personne ne veut vivre tout le temps avec des béquilles. Il priorise plus les actions en amont pour prévenir. Le lac Memphrémagog est pro actif avec ses actions concernant le wake surf.

Q. : Est-ce qu'il faudrait empêcher le wake surf ?

R. : Patrick : Oui, vu ce qui s'en vient pour le lac.

Q. : M ? : Est-ce que la largeur de la bande riveraine est de 10 m ?

R. : Patrick : La largeur est de 10 mètres à St-Hippolyte mais devrait être élargie à 15 m. Tant que la ville ne donnera que des constats d'infraction, il n'y a pas vraiment de changement de comportement. Pour les nouvelles constructions, la largeur est de 15 m.

Précision de Yoland Coutu : Nouvelles constructions la distance limite est de 15 mètres. Règlementation bande riveraine : 10 mètres.

### **Membership**

Sylvain Allaire évoque les nombreuses tentatives pour augmenter le membership qui n'ont pas eu un grand succès, sauf en période de crise. Il rappelle la mission de l'APLA et son importance pour la génération actuelle et future.

La ville reconnaît tous les efforts et le travail de l'APLA. Nous avons demandé une subvention de 24K pour pouvoir poursuivre nos projets en 2017-2018.

Membership gratuit, mais avons besoin de vos dons. Votre membership est un signe de reconnaissance pour le travail de l'association. Les citoyens ont le devoir de soutenir l'association pour la conservation du lac.

### **Camp Bruchési**

Organisation d'une rencontre avec les propriétaires, les résidents du secteur et l'APLA.

*Commentaire d'Hélène Savignac:* Nous sommes à la croisée des chemins à savoir si c'est l'APLA, la municipalité ou les deux qui doivent agir. Il est certain que nous avons des surplus monétaires, mais qui seront utilisés pour des projets mis en standby afin de s'harmoniser avec ceux de la municipalité. Nous avons besoin de votre soutien pour réaliser les actions spécifiques au lac de l'Achigan.



## 9. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Yoland Coutu prononce la ratification :

ATTENDU QUE : Le conseil d'administration a rendu compte à l'assemblée des membres des actes posés durant l'exercice 2016 - 2017. EN CONSÉQUENCE : Il est proposé que l'assemblée des membres ratifie les actes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2016-2017.

**Proposé par** Jean Leduc

**Appuyé par** Jean-Pierre Quesnel

**Adopté à l'unanimité**

## 10. ÉLECTION DES DIRECTEURS

M. Yoland Coutu procède à la lecture des personnes qui siégeront sur le conseil d'administration pour l'année 2016-2017 soit, Mmes Joanne Gauthier, Hélène Savignac, Érika Roy et MM. Sylvain Allaire, Patrick Émond, Jean-François Gareau, Yvan Gingras, Georges Raymond, Michel Roy, Jean Trudel

**Proposé par** ??? je crois que nous avons oublié de le faire ! Ça été fait mais je sais pas qui a proposé et secondé

**Appuyé par**

**Adopté à l'unanimité - Élus par acclamation pour la prochaine année**

## 11. MOT DU MAIRE

Monsieur le maire, Bruno Laroche, est content d'être présent à sa 20<sup>e</sup> assemblée de l'APLA. Il laisse la parole au conseiller Bruno Allard :

- Projet de caractérisation des tronçons de route : la municipalité va de l'avant avec la CARA.
- Cartographie des eaux de surface et souterraines : Il y aura une rencontre de coordination entre la CARA et l'Université de Montréal pour éviter le dédoublement des tâches.
- Réactiver les recherches du Dr. Carignan puisque les dernières études remontent déjà à plus de 10 ans.
- Projet de bassin de rétention dans le secteur de la 305<sup>e</sup> avenue, avant l'embouchure du ruisseau Morency.
- Projet de zones réservées au wake surf inspiré de ce qui s'est fait à L'Estérel.
- Changement de règlementation pour le reboisement et le déboisement.
- Plan d'intervention/sensibilisation sur la renouée japonaise :
  - 75 lettres envoyées l'an dernier.
  - Suivi en 2017
  - Veulent organiser un concours pour identifier les nouvelles talles de renouées.
- Projet pilote de contrôle du myriophylle à épis : demande d'autorisation au MDDELCC pour intervenir sur deux zones similaires. Une zone serait arrachée et l'autre servirait de témoin pour voir si le myriophylle est remplacé par d'autres plantes.

Monsieur Laroche parle de la récurrence du financement municipal : la demande de l'APLA sera évaluée. Il ajoute que ce type de financement est ouvert à toutes les associations de lac de St-Hippolyte aux prises avec des problématiques environnementales.

## 12. PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES/PÉRIODE DE QUESTIONS

**1<sup>re</sup> Question d'un membre résident riverain près d'un parcours de ski nautique :** Que peut-on faire contre les rassemblements de bateaux qui font des partys?

**Réponse Maire Laroche :** La réglementation sur les nuisances est là depuis 2012. Cette année, une firme spécialisée s'occupera de faire appliquer la réglementation sur le lac. Il y a eu une rencontre avec Jean Trudel pour un projet de sensibilisation.

**Réponse Jean Trudel :** Il propose de prendre les contrevenants en photos avec la date et l'heure, de les transmettre à l'APLA qui pourra ensuite les rencontrer pour les sensibiliser.

**2<sup>e</sup> Question :** Est-ce qu'il y a un règlement qui interdit ces rassemblements?

**Réponse :** Non, il n'y en a pas.

**Réponse de l'agent Richard Lebel de la SQ :** Cela fait 10 ans qu'il est à la SQ, dont 8 comme patrouilleur nautique. Cela fait 2 ans qu'il est au poste de la Rivière-du-Nord.

S'il y a un règlement municipal concernant la nuisance, il peut l'appliquer. Il rappelle que si le policier ne constate pas l'infraction, il ne peut pas intervenir. Il n'y a pas de bateau au poste de Prévost, il ne peut intervenir directement sur le lac que lorsque c'est planifié. **Le citoyen doit s'impliquer pour porter plainte** et remplir le constat d'infraction. Si la personne conteste le constat, le citoyen doit participer au processus judiciaire et aller en cours.

**Question Johanne Gauthier :** Est-ce qu'une vidéo de l'infraction est valide?

**Réponse Agent Lebel :** Oui, il faut que l'on puisse voir le lieu, la date et l'heure et appeler immédiatement la police pour qu'elle puisse intervenir rapidement. Il y a un certain délai, une enquête doit être faite.

**Question Sylvain Allaire :** Est-ce qu'on peut avoir l'horaire de la SQ pour pouvoir le contacter au besoin?

**Réponse Agent Lebel :** Oui, ce sera possible.

**Commentaire Maire Laroche :** Il propose une réunion SQ/APLA/Municipalité par rapport à la patrouille nautique.

**Question Jean-Pierre Quesnel :** Comment se comporter la nuit pour les parties sur le lac?

**Réponse Agent Lebel :** Les patrouilles nautiques sont limitées (gestion des embarcations/effectifs). Appelez la police dès que l'incident se produit, ne pas attendre au lendemain. Les policiers peuvent constater l'infraction sur le lac de la rive. Plus il y a de plaintes, de déplacements policiers pour une problématique récurrente, cela mènera à des changements au niveau de la gestion des effectifs et des ressources.

**Commentaire Maire Laroche :** Il s'engage à mettre l'embarcation de la municipalité à la disposition des patrouilleurs de la SQ.

**Commentaire Johanne Gauthier :** C'est un désappointement de voir des plages de 4 heures au lieu de 8 pour la patrouille nautique municipale.

**Suggestion Jean Trudel :** Communiquer les infractions immédiatement sur Facebook et par courriel à l'APLA.

**Commentaire de Peter Gold :** Félicite le maire et l'APLA pour leur vigilance par rapport à la vidange des fosses septiques.

**Question de M. Gold :** Qui est responsable des quais : la ville, le MDDELCC? Qui a le droit d'installer un quai?

**Réponse Maire Laroche :** Un terrain un quai. Si la surface d'un quai dépasse 20 m<sup>2</sup>, la municipalité intervient et demande au propriétaire d'obtenir une autorisation du MDDELCC. Maintenant, 85% des quais sont conformes.

**Réponse Yoland Coutu :** La réglementation stipule 1 quai par cadastre. Si le droit de passage est cadastré, il peut y avoir un quai. Si le droit de passage est sur un terrain privé, il ne peut pas y avoir un deuxième quai : si le propriétaire le permet, il peut y avoir un quai commun.

**Commentaire Denis Côté :** 96% des gens font bien les choses. 8 personnes font du trouble, c'est facile à gérer.

**Commentaire Stuart Fraser (traduit de l'anglais) :** Il est au lac depuis longtemps, il a une grande dette pour l'APLA pour le bon travail effectué. Il est d'accord qu'il y a des problèmes. Nous devons développer des canaux de communication pour partager l'information et les problèmes.

**Suggestion Richard Lemay :** Peut-être envisager un contrat de bonne conduite pour les gens qui descendent au débarcadère municipal?

**Réponse Johanne Gauthier :** Le code d'éthique est dans le dépliant Info-Lac remis aux usagers de la descente.

### 13. VARIA

Les ajouts ont été enlevés.

### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare l'assemblée levée à 12h20.

Procès-verbal préparé par Christine Roy et Johanne Thibaudeau pour Joanne Gauthier, présidente.